

25^{ème} Festival National du Film - Tanger

Règlement de la 5^{ème} édition du Concours Pitch - du 22 au 24 Octobre 2025

Article 1 : Objectif du Concours Pitch

Le « Concours Pitch » est une compétition où les cinéastes marocains présentent succinctement leurs projets devant un jury. Son objectif est de découvrir, promouvoir et soutenir les talents émergents en leur offrant une plateforme de visibilité et de financement pour des projets innovants et prometteurs en phase de développement.

Article 2 : Organisation du Concours

Le concours Pitch est organisé par le Centre Cinématographique Marocain, pendant le Festival National du Film à Tanger qui se déroulera du 18 au 25 octobre 2025.

Article 3 : Dates du Concours

La cinquième édition du concours Pitch se tiendra à Tanger du **22 au 24 octobre 2025**.

Article 4 : Eligibilité et Soumission des Projets

1. Eligibilité : Le concours pitch comprend une compétition ouverte aux projets de longs métrages de fiction, d'animation et de documentaires en cours de développement.

Seules les premières ou deuxièmes œuvres des réalisateurs marocains, détenteurs de Cartes d'Identité Professionnelles, sont éligibles.

2. Documents à soumettre :

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail au secrétariat du Festival **avant le 31 juillet 2025** et inclure :

- Un synopsis détaillé du projet en arabe et en français
- Une note d'intention du réalisateur et du producteur
- Une note explicative sur l'état d'avancement du projet
- 2 ou 3 photos illustrant l'univers visuel du projet
- Un curriculum vitae contenant les coordonnées du ou des porteurs du projet
- Une présentation de la société de production
- Un plan de financement et un budget estimatif
- La carte d'identité professionnelle du réalisateur

3. Format du Pitch : Le Pitch doit durer entre 5 et 10 minutes.

Article 5 : Sélection des Projets

6 à 8 projets seront sélectionnés par le comité d'organisation pour participer au Pitch final. Les jours, espaces et horaires du concours seront communiqués aux participants ultérieurement.

Article 6 : Jurys du Concours Pitch

Le jury sera composé de 3 membres, parmi les professionnels du cinéma. Ce jury attribue les prix mentionnés à l'article 7. Les personnes concernées par les projets sélectionnés pour le concours Pitch ne peuvent pas faire partie du jury.

Article 7 : Palmarès du Concours Pitch

Les prix du concours pitch sont:

- | | |
|--------------------------|--------------|
| 1) Grand Prix Pitch | 50.000,00 DH |
| 2) Prix du jury | 40.000,00 DH |
| 3) Prix de développement | 30.000,00 DH |

Les prix ne peuvent être attribués ex aequo.

Article 8 : Cas non Prévu par le Règlement

Tout cas non prévu par le présent règlement reste du ressort du comité d'organisation.

Article 9 : Acceptation du Règlement

La participation à la cinquième édition du concours Pitch implique l'acceptation totale du présent Règlement.

Secrétariat du Festival :

fnfcontact@ccm.ma

Contacts : + 212 (0) 5 37 28 92 00/05/49

Site web www.fnf.ma